

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 09-330-1924 qui modifie le décret du 2 mars 1910 sur la solde et les accessoires de la solde des fonctionnaires, employés et agents des services coloniaux.

n° 09-330-1924

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
13 mai 1924

Numéro JO  
n° 330 du 31/05/1924

Date du numéro  
31 mai 1924

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 20 avril inséré au Journal officiel de la République du 39 avril 1924, modifiant le décret du 2 mars 1919 sur la solde et les accessoires de solde, des fonctionnaires employés et agents des services coloniaux,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué dans la Colonie pour y être exécuté selon ses forme et teneur le décret du 20 avril 1924, modifiant le décret du 2 mars 1910 sur la solde et les accessoires de solde des fonctionnaires, employés et agents des services coloniaux.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué, publié partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colonie.

J. JOULIA.